

Règles de diffusion pour les images

Règles pour les images dans toutes les rubriques. Vous pouvez publier toutes les images désirées, sauf: les images récupérées sur Internet si vous n'avez pas reçu l'autorisation d'utilisation/diffusion de l'auteur/ayant droit

- les images portant à confusion quant à l'objet de l'annonce.
- les images sans lien avec l'annonce.
- les images érotiques et pornographiques
- les images photomontées (assemblage de plusieurs images, ajout de cadre, etc).
- les images de mauvaise qualité (floue, résolution insuffisante, éclairage non adapté, etc).

Exemples d'images non-conformes

Ces images ne sont pas en accord avec les règles de diffusions:

- Une photo trouvée sur google.com sans avoir demandé l'autorisation à son auteur.
- Une photo de célébrité (même modifiée).

Puis-je utiliser une image trouvée sur Internet?

Seulement si vous avez acquis, auprès de son auteur/ayant droit, l'autorisation pour son utilisation et sa diffusion. L'utilisation de photos de banques d'images ou récupérées sur Internet diminuent grandement la qualité, la crédibilité et le succès d'une annonce. De ce fait, elles devraient être évitées tant que possible.

En résumé, les images autorisées sont:

- les images fournies par votre photographe (vérifiez avec lui le contrat d'utilisation).
- les images faites par vous-même.
- Déconseillées:
- les images dont vous avez acquis les droits.
- les images libres de droits.